

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 275-2016**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2016, le règlement numéro 275-2016 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués aux cours d'eau Cabaret et Branche de l'Érablière du cours d'eau Pont-de-Fer.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

**DONNÉ À SAINT-PASCAL CE 5<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE.**

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 10 février 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 5 février 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA